

# AES par piqûre

## *Accident d'exposition au sang*

Cette fiche s'adresse aux personnes pouvant être exposé à ce type de danger, comme par exemple :

- Les milieux de soins (foyer logement, EHPAD, ...)
- Les services de collectes et traitements des ordures ménagères, traitement des eaux usées, ...
- Les services de propreté de la voirie et des espaces publics

### I) Définition d'un accident d'exposition au sang

Un accident d'exposition au sang se définit comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang, soit lors d'une effraction cutanée par piqure ou coupure, soit lors d'une projection sur une muqueuse (œil, bouche) ou sur une peau lésée (plaie, ...).

### II) Rappel des mesures de prévention

Afin de se protéger des AES, il est nécessaire de prendre certaines précautions :

#### Métiers de collectes et de propreté

- Utiliser un matériel de préhension (pinces, ...)
- Porter des gants anti perforation respectant la norme EN 388 (critère XXX3 au minimum)
- Ne pas vider les conteneurs poubelles à la main
- Lors de ramassage de sacs en vrac, les saisir par le dessus pour éviter tous risques de piqûres
- Se positionner sur le côté de la benne lors du compactage

#### Métiers de soins

- Lavage et désinfection des mains et utilisation en complément ou en extérieur de solution hydroalcoolique
- Porter des gants
- Manipulation des aiguilles : ne pas recapuchonner, ne pas désadapter à la main
- Jeter immédiatement sans manipulation les aiguilles et autres instruments piquants ou coupants dans un conteneur adapté (conforme à l'arrêté du 24 novembre 2003 modifié), situé au plus près du soin, dont l'ouverture est facilement accessible et en ne dépassant pas le niveau maximal de remplissage ;

#### Trousses de secours

Les trousse de secours doivent être adaptées aux risques encourus. Ainsi, le matériel de premiers secours nécessaire en cas d'AES doit être présent dans la trousse de secours la plus proche. Dans le cas de la collecte des ordures ménagères, la trousse de secours sera dans le camion avec le matériel adéquat (contenant propre, Bétadine ou Dakin)

#### CONTACT

Laëtitia BERGER  
Laurent BOUQUET  
Tél. : 05 49 49 12 10  
Fax : 05 49 49 10 53  
[prevention@cdg86.fr](mailto:prevention@cdg86.fr)  
mise à jour : avril 2024

### III) Conduite à tenir en cas d'exposition

